

pour être disparaitre une partie des vêtements, car on y a complètement carbonisés les restes d'une paire de bottines et trois bouillons. Plus loin, on découvrirait des morceaux d'un chapeau de feutre noir, mais pas le moindre débris de coiffe.

On a relevé le cadavre. Le paletot est en drap brun pointillé de rouge. Dans l'une des poches on a trouvé divers objets, dont aucun ne peut aider à faire retrouver l'identité de l'homme assassiné.

Le cadavre portait au cou une cravate noire à petits losanges blancs et un cordon en soie plat supportant un binocle en acier à verres bleus.

Le gilet était droit, boutonnant jusqu'au col, en drap jaunâtre; tous les boutons avaient été coupés ou arrachés.

La chemise, en madapolam, était le plastron uni et présentait, sur la patte, une marque en coton rouge des lettres J. M.

Le gilet de flanelle avait également au coin la même marque.

Le cadavre, soumis à l'examen des hommes de l'art; a été l'objet des constatations suivantes :

Il appartient à un homme de trente à quarante ans, d'une taille de 1 mètre 71; les cheveux sont bruns, légèrement frisés, et rases sur le sommet de la tête; les tempes sont découvertes; le nez aquilin; les dents régulières et assez fortes; il portait une moustache et une impériale rousses; mais, pour empêcher la reconnaissance de la victime, on a coupé au couteau les lèvres supérieure et inférieure et, superficiellement, la partie du menton recouverte par l'impériale; les yeux ont été arrachés, après la section des paupières.

Le cadavre présente à la hauteur du sein gauche six coups d'un couteau ou d'un large poignard; dans le dos, deux coups du même instrument; sur la tête, sept à huit blessures de même nature; dans la joue gauche, une plaie produite par une arme à feu dont la balle a été retrouvée, logée sous l'os de la pommette; sur le derrière de la tête, le crâne a été entièrement brisé.

L'individu est complètement inconnu; son aspect général, l'examen du corps et des mains, dénotent un homme de la classe moyenne, ne se livrant pas habituellement à des travaux manuels.

On se perd en conjectures sur les causes de ce crime et le mystère dont on a cherché à l'entourer.

Le parquet de Vitry-le-Français, instruit l'affaire avec le plus grand zèle.

UN BIÈRE A VOLÉERS. — On écrit d'Aix : « Voici un moyen bien simple et, nous assure-t-on, infailible, de se débarrasser des voleurs. Vous prenez un chandelier de bronze, vous le chargez avec de la poudre à mine que vous tissez bien dans l'intérieur, vous placez ensuite la bobèche, et dans la bobèche un bout de cerge. Le cerge étant creux, vous faites communiquer la mèche avec la poudre, et le soir vous placez tranquillement l'engin à quelques pas de votre porte.

« Un voleur arrive; naturellement il aperçoit ce bougeoir à l'aspect indifférent, et, riant en lui-même de votre précaution, il ne résiste pas au désir d'en profiter et de vous voler à la lumière de votre propre bougie.

« Vous voyez d'ici l'effet au moment où, penché sur le trépas flambeau, il ne pense qu'à crocheter vos serrures avec toute la délicatesse possible... la mèche gagne la poudre, le coup part...

« Tel est le moyen que vient de mettre en usage un entrepreneur de constructions de V... Fatigué des nombreux méfaits dont sa maison de campagne était le théâtre, il résolut de se venger une bonne fois de ses visiteurs nocturnes: il prépara un flambeau de la façon ci-dessus et s'éloigna.

« Quelques jours après, il revint. Le vestibule inondé de sang; des lambeaux de vêtements lancés de tous les côtés, les vitres brisées, le bougeoir tordu, broyé, incrusté à demi dans la muraille, tout attestait que le piège avait pleinement réussi. Des voleurs, à peine quelques traces sanglantes qu'on a pu suivre jusqu'au milieu du bois, mais qu'on a fini par perdre dans les fourrés.

« L'entrepreneur affirme que les rôdeurs de nuit ne reviendront pas de si tôt visiter sa villa.

— M. Vandal, directeur général des Postes, a été dimanche victime d'un accident qui pourrait avoir de graves conséquences. Il se promenait vers onze heures au bois de Boulogne, dans un poney-chaire, avec un de ses amis, le marquis Dodun de Keroman. M. Pierre de Cossé suivait la même allée que ces messieurs, sur un cheval d'une allure très paisible.

Tout à coup, l'animal, frappé d'un coup de sang, s'emporte, part au galop et va se jeter sur la voiture, qu'il renverse. M. Vandal et le cocher sont jetés sur le sol; M. Dodun reste sur son siège, mais est blessé grièvement au genou. M. de Cossé est désarçonné et passe par dessus la tête de son cheval; il est assez heureux cependant pour se relever sans la moindre égratignure.

M. Vandal, pour se reposer de la forte émotion qu'il vient d'éprouver, s'assied sur une chaise de l'allée. Le cheval, qui se débat dans les convulsions de l'agonie, se redresse dans un suprême effort, s'échappe des mains de la personne qui le tient, et, par une fatalité inconcevable, va tomber, pour mourir, sur la chaise qu'occupe M. Vandal. M. Vandal tombe à la renverse. On assure, dit le Figaro, que, dans sa chute, il s'est cassé une côte.

Le Gaulois nous apprend que M. Vandal sortait de chez l'Empereur, qui l'avait fait demander par estafette, lorsque l'accident est arrivé.

Le même journal ajoute que son état est assez grave. Il a une côte brisée et des lésions à la tête.

M. Nélaton est venu le voir hier soir et a dû revenir ce matin. Le docteur Benier a passé la nuit près du blessé.

M. Vandal a complètement perdu le souvenir de l'accident dont il a été victime.

Aux personnes qui l'entourent, il parle de se rendre à la Chambre aujourd'hui.

Un de ses amis qui se trouvait dans la voiture, M. Beaudouin, a été blessé à la jambe.

— Le Figaro nous apprend que de jeudi à vendredi derniers, la police a arrêté 22 usuriers et s'est en même temps emparée de leurs papiers, qui figureront au procès comme pièces de conviction.

— Le Gaulois nous apprend que M. D... bijoutier, changeur au passage Saint-Pierre, à Versailles, a tiré, samedi soir, trois coups de revolver sur son frère.

Il paraîtrait que des questions d'intérêt avaient semé depuis longtemps la jalousie entre les deux frères.

La victime n'est pas encore morte.

— D'un bon estomac dépend une bonne digestion. Pour atteindre ce double but, il suffit de faire usage, après chaque repas, des Pastilles digestives de BURLIN DU BALSAM. Sous leur influence, les renvois de gaz, pituites, maux de tête, gastralgies, disparaissent rapidement. — Dépôt à Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien. 9699

Salle des Concerts de Lille.

GRAND CONCERT vocal et instrumental

Donné le samedi 28 mai, à 8 heures, avec le concours de Mlle Seveste, cantatrice au théâtre impérial de l'Opéra-Comique, à Paris; M. Léon Desjardins, violoniste, prix du conservatoire de Paris; M. Habey, ténor léger, au Grand-Théâtre de Lille, M. Gaubert, saxophoniste et clarinetiste soliste, couronné au dernier concours de Douai; M. Th. Desrousseaux, chansonnier lillois, et d'un orchestre symphonique composé des principaux artistes de la ville de Lille.

PREMIÈRE PARTIE :

Ouverture de la Muette de Portici. (Auber). Petit Enfant, romance chantée par M. Habey. (Albert Péro).

Ballade et polonaise, exécutée sur le violon, par M. Desjardins. (Vieuxtemps.) Air de la Traviata, chanté par Mlle Seveste (Verdi).

Grande fantaisie sur le Carnaval de Venise, exécuté sur le saxophone, par M. Gaubert.

La Marche nuptiale du Songe d'une Nuit d'été, par M. Gaubert. (Mendelssohn). Chansonnettes interprétées par l'auteur. (Desrousseaux.)

DEUXIÈME PARTIE.

Ouverture de Sémiramide. (Rossini.) Fanchonnette, romance chantée par M. Habey. (Clapton.)

Thème et variation sur un air allemand, exécuté sur la clarinette, par M. Gaubert. (Bohlin.) Duo des Dragons de Villars, chanté par Mlle Seveste et M. Habey. (Maillart.)

2^e fantaisie exécutée sur le violon, par M. Desjardins. (Wienianski.)

Romance: Il faut honorer la vieillesse (V. Verdier), et les couplets du Bal Masqué, chantés par Mlle Seveste. (Verdi.)

Chansonnettes lilloises interprétées par l'auteur. (Desrousseaux.)

Le piano sera tenu par M. Jules Verdier. On trouve des billets à Roubaix chez M. Victor Delannoy.

On lit dans le journal des Finances :

Nous apprenons l'émission de cinq mille deux cents actions de la Société des Mines de Diélette. Les renseignements que nous avons pris sur cette affaire nous semblent de nature à attirer l'attention du public.

Cette Société se fonde pour exploiter le gisement du minerai de fer le plus remarquable qui ait encore été reconnu en France, d'après les recherches des hommes les plus compétents. (Concession par décret impérial en date du 1^{er} février 1865.)

Jusqu'à présent, en effet, on ne connaissait pas en France de minerai de cette nature. Les seuls qui fussent connus et exploités ceux de Suède et celui de Mokta el Hadid en Algérie. Malgré l'éloignement et le prix élevé des transports, ceux de Suède sont consommés en Angleterre, et ceux d'Algérie viennent jusqu'au Creusot, en subissant un parcours de plus de 600 kilomètres par chemin de fer!

Le filon-couche de Diélette fournit ce même minerai oxydulé magnétique si recherché pour les aciéries. La puissance du gîte varie de 10 à 20 mètres en minerai pur, massif, renfermant au haut fourneau au moins 50 pour 100 de fer; l'affleurement est actuellement reconnu sur trois kilomètres de longueur.

C'est donc plus de 30 millions de tonnes à livrer à l'industrie qui souffre presque partout du manque de minerais de bonne qualité.

La situation de ce gisement est d'autre part, vraiment exceptionnelle. Le filon traverse le port d'embarquement, et le puits d'extraction est au pied de la digue qui ferme le port. Le chargement du minerai sur bateau se fera donc comme celui du charbon dans les mines privilégiées de l'Angleterre; ajoutons à cela que le chemin de fer aboutissant à la jetée emportera vers la Normandie les charbons rapportés en échange du minerai.

Les bateaux apportant les charbons de Cardiff et Newport auront désormais un fret de retour, et le prix du fret, qui s'élève maintenant jusqu'à 6 francs, baissera forcément dans une forte proportion.

Si donc on évalue à 100,000 tonnes le produit d'un premier puits d'extraction, à 5 fr. 50 le prix de revient d'une tonne de minerai versée à bord, et admettant 5 francs pour prix du fret de Diélette ou Cherbourg pour le pays de Galles, le bénéfice à faire sur cette production modérée sera d'au moins 9 francs par tonne pour du minerai qui se vend plus de vingt fr., soit 900,000 fr. par an.

Ces chiffres sont incontestables, et ils suffisent, selon nous, pour démontrer aux souscripteurs la valeur de cette affaire. Nous ajouterons seulement, et on ne saurait trop insister sur ce point, qu'il existe à la sur-

face 80,000 tonnes de minerai réalisables immédiatement. Les capitaux engagés dans cette affaire n'auront donc pas à attendre l'exploitation souterraine pour recevoir une large rémunération.

152 FACIEN GRIMAUD.

Caisse commerciale de Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME

pour toutes opérations de Banque.

CAPITAL fixé provisoirement à 25 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. J. Dethomas, banquier, l'un des gérants de la caisse commerciale Béchét Dethomas et Cie, président; A. Béchét, banquier, l'un des gérants de la caisse commerciale Béchét Dethomas et Cie, vice-président; Ed. Cahen (d'Anvers), à Paris; Marius Cote, banquier à Lyon; Mallemann, de la maison Mallemann et Cie de Paris; Henri Pascal, banquier à Marseille, de la maison Pascal fils et Cie; Ch. Sajou, fondé de pouvoirs de la maison Béchét Dethomas et Cie; H. Salle, banquier, l'un des gérants de la caisse commerciale Béchét Dethomas et Cie; A. Tavernier, banquier à Rouen, de la maison A. Tavernier et Cie; Ch. Verley, banquier à Lille, de la maison Verley, Decroix et Cie.

Les actions sont de 500 francs chacune.

Le 1^{er} versement est de fr. 125., payable en souscrivant. Un second versement de fr. 125 sera appelé dans les six mois qui suivront la constitution de la Société.

Les porteurs d'Actions nominatives libérées de fr. 250, auront la faculté de les faire convertir en Actions au porteur après délibération de l'assemblée générale.

ON SOUSCRIT :

Les mercredi 25 mai, vendredi 27 mai et samedi 28 mai, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre heures :

A Paris, chez MM. Péchet, Dethomas et Cie, 17, boulevard Poissonnière; A Lille, chez MM. Verley, Decroix et Cie; A Roubaix, chez MM. Jules Decroix, Verley, Verley et Cie.

On peut souscrire par correspondance. Des exemplaires du projet de Statuts sont déposés dans les maisons où la souscription est ouverte et chez MM. Desforges et Trousselle, notaires à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Un numéro sera envoyé GRATIS ET FRANCO à toute personne qui, par LETTRE AFFRANCHIE, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS : En s'abonnant à LA MODE ILLUSTRÉE (12 francs par an, Paris) 14 francs, Départements; on reçoit 52 numéros grand in-4° de huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons en grandeur naturelle qui ne coûteraient pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à trois francs pièce, soit 300 fr. Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur fil, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.

Plus de 300 dessins de travaux de fantaisie, dont les modèles coûteraient 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin, des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M^{me} X. RAYMOND.

Trois éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois Paris, 15 fr.; DÉPARTEMENTS, 17 fr. — 2 gravures par mois: PARIS, 18 fr.; DÉPARTEMENTS, 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro: PARIS, 24 fr.; DÉPARTEMENTS, 25 fr.

Ce journal, paraissant chaque semaine en dix-huit pages grand in-4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle, même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

Dépêches Commerciales

Havre, mardi. (Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 1,000 b.; recettes des 3 jours seulement, 10,000 b.; marché ferme; mai, 125; autres, 126, 127.

Liverpool, mardi. (Dépêche de MM. Kablé et Cie, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 10,000 b.; marché calme, mais ferme.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 23 Mai 1870

Table with columns: OBLIGATIONS DES VILLES, Lille 1860, J. A. 1865, Lille 1863, J. J. Janv. 1864, Lille 1868, libérées, Lille à Béthune, oblig., Armentières, Roub.-Tourcoing, R. à 50.

VALEURS LOCALES.

Table with columns: Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix, Crédit industriel du Nord, Caisse Pérot et Comp., Compagnie le Nord incendie, Gaz de Wazemmes, Comptoir Devilder et Co., Caisse commerc. de Roubaix, Lille à Béthune, actions, Aniche (le douzième), Azincourt, Auchy-au-Bois, Bully-Grenay anc., Bruay, Campagnac, Carvin, Courrières, Douvrin, anc., Douvrin nouv. 1864, Escarpelle, Epinac, Ferfay, Fiennes et Harding, Lens, Liévin, Meurchin, Vicoinque-Neux, Vendin, Thiv. et Fresnes (M.).

COURS DES HUILES A LILLE.

23 Mai 1870.

Table with columns: HUILES, GRAINES, TOURTEAUX, Colza, Lin, etc.

BOURSE DE PARIS DU 23 Mai, 1870

Table with columns: Huile de colza, Farines, Huiles (les 100 k. h. bar.), Colza en tonnes, Lin en fûts, Lin en tonnes, Sucres les (100 k.), Titre saccharim., Blancs, droits 45, 75, Sucres Farinés (100k.), Bonne sorte., Belle sorte., Certific. de sortie 47 25, Mélasses indig (100 k.), de fabrique., Raffinerie., HALLE AUX BLES DU 23 Mai., Arrivages., Ventes., Restant., Cours moyen du jour.

MARCHÉ D'ARRAS DU 23 Mai.

Table with columns: Blé blanc, id. r., id. v., Seigle, Secourg, id. v., Avoine, Orties, Colza, id. v., Cameline.

Huiles.

Table with columns: Cour. m., 2 pre., Lin., Cameline.

Tourteaux 104 kil.

Table with columns: Cameline, Lin., Chanvre.

Farines.

Table with columns: Ire qual., 2e qual., 3e qual., Suc. b., Raf. n° 1, Raf. n° 2, Mélasse.

COMMERCE D'ANVERS

Table with columns: PÉTROLE RAFFINÉ, Payé, Vendeurs.

Table with columns: Disponible blanc, Selon hausse et quant., Par navire en débarq, Courant du mois., Sur contrat et selon conditions., Mai, Juin, Juillet, août et sept., Août et septembre., Septembre., Octobre., 4 derniers mois 1870, 3 derniers mois 1870, Par navire s. voiles., Par navire en charge., Marché par continuation calme et prix faible-ment soutenus.

COURS COMMERCIAUX DE LA PLACE DE PARIS

Table with columns: Du 23 Mai, à une heure., HUILE DE COLZA les 100 kilogrammes, Courant du mois., Juin., Juillet-Août., 4 derniers mois., HUILE DE LIN, Courant du mois., 4 mois d'été., 4 derniers mois.

Table with columns: LA VILLETTE, Marché aux bestiaux du 23 Mai, Le kil. g., Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs, Peaux de moutons rases 1, fr. 25 à 2.25, Observations: vente assez active.

FOIRE DE ROUBAIX GRAND CIRQUE - THÉÂTRE

Direction François LOISSET Mardi 24 mai

Représentation extraordinaire A la demande générale

La bande de Selva-Negra ou les Faux-Monnayeurs. Pantomime mimodrame équestre, mêlée de danses, Costumes décors entièrement neufs et musique analogue.

Tous les soirs, à 8 heures Représentation variée avec changement de spectacle.

Le bureau de location est ouvert au contrôle du Cirque, de midi à 3 heures pour les places réservées et les billets pris à l'avance sans augmentation de prix.

Les billets ne sont valables que pour le même jour. Les bureaux s'ouvriront à 7 heures Le spectacle commencera à 8 heures précises

Prix des places : places réservées, 3 fr.; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr. Les enfants au dessous de 8 ans paieront demi places aux premières et aux secondes seulement.

Ville de Roubaix Cours public d'histoire naturelle. Mercredi, 25 Mai, à 8 h. 1/4 du soir.

Appareil digestif de l'homme.

Kermesses Jeudi 26 mai (jour de l'Ascension). — Don. — Nouveaux.

Chemin de fer du Nord. Ouverture de la station de Phalempin.

A partir du 1^{er} juin, la station de Phalempin est ouverte. Départs vers Lille. — 6 58 du matin, 8 49 10 32. Le soir, 12 42, 2 26, 5 53, 9 23. Départs vers Douai. — 6 23 du matin, 9 22, 11 46. Le soir, 12 33, 4 42, 7 32, 10 37.

Ligne de Douai à Valenciennes. A partir du 1^{er} juin, le train partant de Douai pour Valenciennes à 10 h. 10 du soir, s'arrêtera à Montigny. Départ de Montigny, 10 25; de Somain, 10 38; de Raimies, 11 heures. Arrivée à Valenciennes, 11 40.

Il sera installé entre Valenciennes et Douai un nouveau train de voyageurs qui correspondra à Douai avec le train partant à 10 h. du soir pour Lille, et à la fois avec le train partant à 10 h. 15 pour Paris. — Départ de Valenciennes, 8 h. 55; Raimies, 9 h. 6; Somain, 9 h. 27. Arrivée à Douai, 9 h. 50. Le train express partant de Lille pour Paris à 6 h. 40 du matin, sera expédié de Douai à 7 h. 23 au lieu de 7 h. 25. Il correspondra ainsi pour Somain, Valenciennes, Cambrai, Busigny et la ligne de Saint-Quentin par le train partant de Douai à 7 h. 25 au lieu de 7 h. 15. — A Lille, à ce même train, on délivrera exceptionnellement des billets de 2^e classe pour Valenciennes et les stations au-delà vers Mons; mais les billets militaires de 2^e classe n'y seront pas admis.

Lille à Mouscron. A partir du 1^{er} juin, le train partant de Lille à 6 heures du soir, sera avancé de 30 minutes. Départ de Lille, 5 h. 30; Roubaix, 5 h. 48; Tourcoing, 5 h. 59. Arrivée à Mouscron (heure belge) 6 h. 15.

CHEMIN DE FER DU NORD. Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11. Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.23 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement.)

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1^{er} et 2^e cl.) — 7.38 — 9.36. Armentières, Dailleur, Hazebrouck. — Matin 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 3.01 — 6.13 — 9.36. Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1^{er} et 2^e cl.) — 11.36. — Soir : 6.13. Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36. Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13. Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.2 — 3.31 — 7.38.